

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 février 2021.

Date de la séance : 17 février 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absents avec procuration : 3

Absent : 1

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Jacques DUBOISSET procuration Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine SOUCHAL

**Absent** : M. Damien BONJEAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

N°21/02/17/002

**OBJET : Ecole de Musique Municipale : droits d'inscription aux cours des élèves pour le second trimestre 2020-2021.**

Face à la pandémie de la COVID-19, Madame LIBIOUL explique que l'Ecole de Musique Municipale et ses professeurs ont tout mis en œuvre pour maintenir un lien pédagogique avec l'ensemble des élèves, à travers un suivi pédagogique à distance (SPAD), des murs de partages virtuels-Padlets, vidéo-conférences...

Ces mesures associées à l'annulation de la facturation du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019-2020 ont permis de limiter la baisse (- 10 %) des inscriptions pour la rentrée 2020-2021.

Cette crise sanitaire perdurant, il est de plus en plus fréquent que le directeur de l'école de musique soit sollicité par certaines familles qui déplorent ce type d'enseignement.

Durant cette période si particulière, face à la perte de motivation des usagers et afin de ne pas connaître une baisse significative des effectifs lors de la prochaine rentrée 2021/2022, Madame LIBIOUL invite l'Assemblée à accorder un abattement exceptionnel sur le montant de l'inscription aux cours du second trimestre 2020-2021, proposition qui va dans le sens de la politique de la commune d'accès à la musique pour tous.

Afin de prendre en considération la situation financière dégradée des familles mais aussi la fidélité des usagers envers le service malgré le contexte sanitaire, Madame LIBIOUL propose que la Municipalité alloue aux usagers de l'école municipale de musique un abattement de 30 % sur l'inscription aux cours du second trimestre 2020-2021.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le *24.02.2021*  
Reçu en préfecture le *24.02.2021*

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**